

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc 61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	36
VOTANTS	44

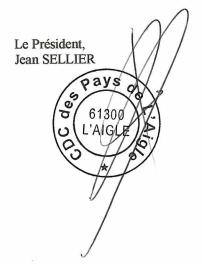
CONVOCATION

Datée	Du 07/10/22
Affichée	du 07/10/22

OBJET

Budget annexe Parc d'Activités : Décision modificative nº 1 études d'aménagement de la ZA du Bois Aulard

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22 Publié en ligne le 19/10/22 Certifié exécutoire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du Conseil Communautaire

De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 13 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 07 octobre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Mireille NOGUET a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents: Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET.

Pouvoirs:

Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à François BRIZARD Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON Michel MAROT a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

Absents excusés : Nathalie RIBAULT

Nadège TROUILLET Hubert GORET

Jacky DE TAEVERNIER François CARBONELL

Absents: Serge GODARD

Marie-Odile TAVERNIER

Pascal SUARD

Maïté GRANDCLÈRE Fleur GOSSELIN

Isabelle DUVAL de LAGUIERCE

Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20221013-2022-10-13-183-BF Date de télétransmission : 19/10/2022 Date de réception préfecture : 19/10/2022 Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances expose aux membres du Conseil qu'un projet d'aménagement de la Zone d'Activités du Bois Aulard est en cours, suite à l'acquisition de terrains réalisée par voie de préemption.

Ce projet comporte des aménagements routiers, ainsi que des viabilisations de parcelles, destinées à être revendues.

Pour ce faire des études de maîtrise d'œuvre doivent être engagées rapidement. Les crédits n'ayant pas été prévus au budget primitif 2022, il convient de les inscrire.

Par conséquent, il convient d'augmenter les crédits affectés :

• aux frais d'études

En contrepartie, seront inscrites:

• des recettes de cessions de terrain

Les écritures proposées sont les suivantes :

udget Parc d'activités DM 1			Aménagement ZAC du Bois Aulard - Etudes		
Fonctionnement	Chapitre	Article	Intitulé / objet	Proposition	Commentaire
Dépenses	011	6045	Etudes	50 000 €	écritures réelles
	042	7133	Variation des encours de biens	50 000 €	écritures d'ordre
			Total dépenses de fonctionnement	50 000€	
Recettes	70	7015	Vente terrains	50 000 €	écritures réelles
	042	7133	Variation des encours de biens	50 000 €	écritures d'ordre
			Total recettes de fonctionnement	50 000€	
			Equilibre de la section	0€	
INVESTISSEMENT	Chapitre	Article	Intitulé / objet	Proposition	
Dépenses	40	3355	Travaux	50 000 €	écritures d'ordre
			Total dépenses d'investissement	50 000 €	
Depende			he that the second delices	50 000€	écritures d'ordre
	040	3355	Variation des encours de biens	20 000 C	led itules a orale
Recettes	040	3355	Total recettes d'investissement	50 000 €	ed itules d'ordre

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,
- Vu la délibération n° 2022-03-31-092 du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2022 portant approbation du budget primitif du budget annexe Parc d'Activités 2022,

Le Conseil, après en avoir délibéré:

> VOTE la décision modificative n° 1 du budget annexe Parc d'Activités comme présentée ci-dessus.

VOTE: UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme.

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22 Publié en ligne le 19/10/22 Certifié exécutoire

Le Président, Jean SELLIER

